



Lettre info N°9 COVID-19

Jeudi 07 mars 2020
Rédigée par le maire

Bonjour à tous,
51e jour de confinement....

Voyons-nous le bout du tunnel ? je l'espère ! mais ce tunnel existe grâce à la patience et au respect des règles du confinement que vous tous vous tenez ! je sais que ce n'est pas toujours simple et au nom de tous je vous en remercie vraiment !

Lundi 11mai, les règles du confinement vont s'alléger. Néanmoins, il reste important de continuer d'user des gestes barrières tant que le virus continue de circuler en France.

Lors du dernier conseil municipal réalisé en visioconférence, j'avais proposé à l'ensemble des élus, anciens et nouveaux, l'achat de masques afin d'être sur que nous pourrions vous en proposer dès le dimanche 10 mai et ne pas être dépendant de la région, département et communauté de communes.

C'était un challenge, et nous l'avons gagné !

Ainsi, j'ai le plaisir de vous annoncer la livraison hier soir de 200 masques, en triple couche de tissu lavable, aux normes AFNOR, et fabriqués en France !

Dès ce week-end, avec l'équipe des élus, nous vous distribuerons une poche contenant :

- 1 masque (par habitant adulte ou plus de 12 ans à partir du collège)
- 1 tube de 75 ml de solution hydroalcoolique
- 1 notice d'instruction

Mercredi 13 mai, la mairie rouvre au public. Pour la sécurité de tous, j'ai mis en place une procédure sanitaire. Je vous demande à tous de la respecter scrupuleusement pendant la période d'urgence sanitaire.

Enfin, demain, je commémorerai à 11 h, avec mes adjoints, l'armistice de la guerre 39-45. En raison de la pandémie, elle sera célébrée à huis clos. Toujours en quête de vous faire partager les manifestations de la commune, **nous diffuserons en direct cette cérémonie sur la page Facebook de la mairie.** (lien en dessous)

Je vous souhaite une très bonne lecture et un très bon we à rallonge à tous, bien à vous

ET SURTOUT RESTEZ PRUDENTS LE VIRUS EST ENCORE LÀ ET IL CIRCULE !

Le maire

Benoit DESENLIS



PAGE FACEBOOK DE LA MAIRIE POUR SUIVRE LA CEREMONIE DU 8 MAI

Important: vous devez avoir une page facebook à votre nom, sinon vous ne pourrez pas y accéder.

[ACCES PAGE](#)

DECONFINEMENT - NOUVELLE ZONE DES 100 KM - QUÉSACO



Le Premier ministre a indiqué qu'à compter du 11 mai, les Français pourraient circuler librement, sans attestation, dans un rayon de 100 kilomètres autour de leur foyer.

Des déplacements libres à 100 km ou moins du domicile

Dans les termes, le chef du gouvernement a indiqué qu'à compter de cette date, "il sera à nouveau possible de circuler librement, sans attestation, sauf pour les déplacements à plus de 100 kilomètres du domicile, qui ne seront possibles que pour un motif impérieux, familial ou professionnel." Voilà pour les mots.

#Déconfinement : il sera à nouveau possible de circuler librement, sans attestation, sauf pour les déplacements à plus de 100 km du domicile, qui ne

seront possibles que pour un motif impérieux, familial ou professionnel.

— Edouard Philippe (@EPhilippePM) April 28, 2020

En pratique, les Français pourront ainsi à compter du 11 mai circuler dans un rayon de 100 kilomètres ou moins du domicile, sans avoir besoin de présenter quelque attestation que ce soit. L'objectif : éviter autant que possible les déplacements interrégionaux ou interdépartementaux, notamment à l'approche du jeudi de l'Ascension.

Quels sont les motifs "impérieux" évoqués par le Premier ministre ?

En s'appuyant sur les propos du Premier ministre, les déplacements à plus de 100 kilomètres ne seront possibles à compter du 11 mai que pour "motif impérieux", "familial" ou "professionnel". **Pas question donc de faire ses valises pour partir à l'autre bout de l'Hexagone, pour les vacances.**

Vais-je pouvoir circuler librement si mon département fait partie des territoires où le virus circule beaucoup ?

Ce sont ces fameux codes rouges et verts qu'a évoqués Edouard Philippe ce mardi. À compter de ce jeudi 30 avril, les autorités sanitaires françaises feront quotidiennement un point de la situation sanitaire de chaque département en France en présentant, tous les soirs, une carte, qui répondra à un code couleur particulier. Le chef du gouvernement avait indiqué que le déconfinement sera différencié entre les départements "verts", où le virus circule peu, **et les départements "rouges", où le déconfinement prendra une forme plus stricte.**

Une limite de 100 kilomètres : jusqu'à quand ?

Pour le moment jusqu'au 2 juin, mais cette échéance risque d'évoluer. Le Premier ministre a indiqué que le déconfinement serait progressif et qu'il allait suivre des paliers de trois semaines. Il s'agira d'ici là de surveiller la circulation du virus pour accentuer ou écarter les restrictions et les règles qui encadrent les déplacements des Français.

CALCUL DES 100 KM

Nous vous proposons deux solutions pour calculer le rayon de limite de déplacement:

Premier outil.

En premier lieu, le site "[Carte sortie déconfinement](#)". Pour utiliser cet outil, il vous suffit d'entrer dans la barre de recherche de ce site internet le nom de votre localité (ville ou village), puis de cliquer sur "Afficher la carte". La première carte qui s'affiche vous montre une zone d'un kilomètre de rayon autour de votre domicile : il vous suffit de cliquer sur le point bleu, au centre, pour visualiser la zone de 100 kilomètres, autour de votre domicile, où vous serez à même de pouvoir circuler à compter du 11 mai. Attention cependant, le site est très largement utilisé, au point de se retrouver parfois saturé.

Un second outil :

[Géoportail](#), lui aussi grandement utilisé :

ATTENTION : il se peut ainsi que le site internet mette du temps à charger. Une fois la page chargée, il vous faut :

Cliquer sur la petite clé en haut à droite.

Cliquer sur "calculer un isochrone".

Entrer votre adresse ou le nom de votre ville.

Cliquer sur la fonction "isodistance".

Entrer "100" dans la case distance.

Choisir votre mode de locomotion : la voiture.

Valider en cliquant sur "calculer"

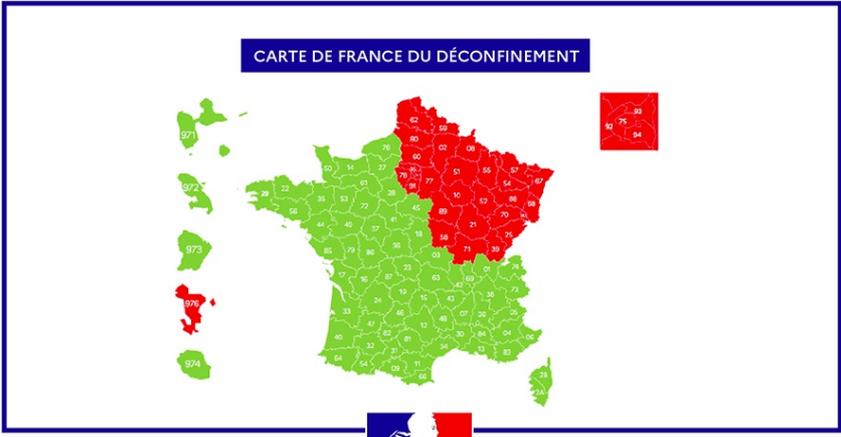
Une carte s'affiche alors avec une zone colorée : il s'agit de votre aire de circulation libre.



LE DECONFINEMENT

Retrouvez toutes les informations du gouvernement en cliquant sur le bouton ci-dessous

Déconfinement



Le déconfinement à ROQUEBUNE

- ERP** (Salle des fêtes / foyer) restent fermés jusqu'à nouvel ordre
- Régies municipales** : **2 personnes maximum** + gestes barrières
- Salle de chasse** : **2 personnes maximum** y compris salle de découpe et espace conserves + gestes barrières
- Eglise et chapelle** : restent fermée jusqu'à nouvel ordre
- Parc et jardin, parcours de randonnée** : libre circulation (sous réserve de passer en rouge)
- Cimetière** : réouverture le 11 mai
- Mairie**: réouverture le mercredi 13 mai en respectant les préconisations sanitaires et **limité à 2 personnes**



COVID-19

PLAN DE DÉCONFINEMENT

Organisation de la **vie quotidienne**

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er Juin		Perspectives après le 2 Juin
VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS	Départements à circulation épidémique :			
	FAIBLE		ÉLEVÉE	
Cinémas et théâtres	✘	✘	✘	 A définir fin mai

Médiathèques, bibliothèques et petits musées				
Grands musées				 À définir fin mai
Forêts				
Parcs et jardins				Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages et lacs				 À définir fin mai
Salles de sport, salles des fêtes et polyvalentes				 À définir fin mai
Colonies de vacances, camps, etc.				 À définir fin mai
Mariages et cérémonies	 Reportés (sauf urgence)	 Reportés (sauf urgence)		 À définir fin mai
Lieux de cultes	 Sans cérémonie	 Sans cérémonie		 À définir fin mai
Cérémonies funéraires	 Moins de 20 personnes	 Moins de 20 personnes		 À définir fin mai
Cimetière				
Rassemblements de plus de 10 personnes				 À définir fin mai
Évènements de plus de 5000 personnes		 Interdit jusqu'au 31 août		 Interdit jusqu'au 31 août

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er Juin		Perspectives après le 2 Juin
DÉPLACEMENTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Dans l'espace public	 Sauf dérogation			
En transports en commun (masques obligatoires)	 Sauf dérogation	 Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation		
Longue distance (> 100 km)	 Sauf dérogation	 Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels (Attestation)		 À définir fin mai

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er Juin		Perspectives après le 2 Juin
COMMERCES		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m2	 Uniquement de première nécessité	 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture en cas de non-respect (Masque recommandé pour les personnels et les clients)		
Marchés en plein air	 Possibilité d'ouverture à la main du Préfet	 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le Préfet		

Centres commerciaux > 40000m2			Fermeture possible par le Préfet en cas de zone de chalandise éloignée		A définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.			Sous réserve du respect des guides sanitaires		
Bars, cafés, restaurants					A définir fin mai

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er Juin		Perspectives après le 2 Juin
ÉCOLES ET CRÈCHES		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Crèches	 Accueil des enfants de personnels prioritaires (10 enfants max.)		Réouverture dans la limite de groupe de 10 enfants (Masques obligatoires pour les personnels)	
Maternelles			Ouverture Limite de 15 élèves par classe	
Élémentaires			Ouverture Limite de 15 élèves par classe	
Collèges		 En commençant par 6ème et 5ème Limite de 15 élèves par classe (Masques obligatoires)		Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Lycées				Déclison fin mai sur l'ouverture début Juin, en commençant par les lycées professionnels

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er Juin		Perspectives après le 2 Juin
TRANSPORTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Transports en commun urbain	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés		Offre maximale : En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et rendez-vous médicaux (Port du masque obligatoire)	
Transports inter-régionaux	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés		Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)	 A définir fin mai
Avions	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés		Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)	 A définir fin mai
Taxis / VTC	 Uniquement pour les déplacements autorisés		Limitation du nombre de passagers (Port du masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager)	

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er Juin		Perspectives après le 2 Juin
SPORTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Sport individuel à l'extérieur	 Sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h		Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale	 Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale
Sport individuel à l'intérieur				

Sport individuel à intérieur (gymnases, piscines)				 A définir fin mai
Sports collectifs et de contact		 Liste établie par le ministère		 A définir fin mai
Sports collectifs professionnels		 Fin de la saison 2019/2020		 Fin de la saison 2019/2020

Mairie de ROQUEBRUNE
Village
32190 ROQUEBRUNE
 www.mairie-roquebrune.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
 Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie de Roquebrune.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Mairie de Roquebrune